

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 mars 2014, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2014-03-45

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 14 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 10 février 2014;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **Règlement 386-2014 modifiant le règlement 385-2014 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception;**
7. **Mai, le mois de l'arbre et de la forêt;**
8. **Appel d'offres :**
 - 8.1 **Abat-poussière**
 - 8.2 **Plates-bandes**
9. **Devis pour gravier;**
10. **Ressourcerie des Frontières;**
11. **Paiement des comptes :**
 - 11.1 **Comptes payés**
 - 11.2 **Comptes à payer**

- 12. **Bordereau de correspondance;**
- 13. **Rapports :**
 - 13.1 **Maire**
 - 13.2 **Conseillers**
 - 13.3 **Directrice générale**
- 14. **Varia;**
- 15. **Évaluation de la rencontre;**
- 16. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2014**

L'adoption du procès-verbal est reportée à une date ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

5.1 **CPTAQ**

ATTENDU QUE monsieur Gilles St-Germain (S.E.N.C). a déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage;

Résolution 2014-03-46

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet suivant :

Demandeur :	Gilles St-Germain;
Emplacement :	partie 14-C du Rang 4, Canton de Clifton à Saint-Malo;
Superficie visée :	791.7 m ² (approximatif);
Description du projet :	le demandeur projette d'acquérir un emplacement pour l'établissement d'un champ d'épuration par manque d'espace requis sur son terrain, après consultation auprès d'un spécialiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **RÈGLEMENT 386-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 385-2014 IMPOSANT LES TAXES ET LES COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

ATTENDU QUE les taxes et les compensations doivent être imposées annuellement par règlement;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil a le pouvoir de régler le nombre de versements offerts aux contribuables pour acquitter le compte de taxes et les compensations pour les services municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 10 février 2014, par la conseillère Christine Riendeau;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Résolution 2014-03-47

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

et résolu que le règlement suivant est adopté :

DE modifier le règlement 385-2014 en ajoutant à l'article 2, point 2.4, les termes suivants :

« et au service de garde en milieu familial »;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Malo, ce dixième jour du mois de mars 2014.

JACQUES MADORE,
Maire

Édith Rouleau,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. MAI, LE MOIS DE L'ARBRE ET DE LA FORÊT :

ATTENDU QU' un projet communautaire sera présenté dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts pour obtenir des arbres gratuits à distribuer aux citoyen-ne-s;

ATTENDU QU' un-e représentant-e d'Action Saint-François sera demandé-e afin de renseigner les participant-e-s sur les arbres remis ou tout autre renseignement lié aux arbres pendant la distribution;

Résolution 2014-03-48

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo présentera un projet à l'Association forestière des Cantons de l'Est afin d'obtenir des arbres gratuits.

QUE la municipalité de Saint-Malo voudrait acheter 200 à 300 arbustes

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière contactera la Ville de Coaticook et Saint-Herménégilde afin d'effectuer un achat en partenariat d'arbustes

QUE la municipalité de Saint-Malo demandera et paiera un-e représentant-e d'Action Saint-François afin d'animer et de renseigner les citoyen-ne-s pendant la distribution des arbres reçus gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. APPEL D'OFFRES :

8.1 Abat-poussière

ATTENDU QUE les prix ont été demandés à Calclo, Somavrac et Sel Warwick pour l'abat-poussière en ballot de chlorure de calcium en flocons;

ATTENDU QUE *Calclo* demande 595,00 \$ \$ le ballot pour du chlorure de calcium en flocons, *Somavrac* demande 515,00 \$ le ballot pour du chlorure de calcium Xtra85 concentré à 83 - 87 % livraison inclus. Le prix de *Sel Warwick* est de 495,00 \$ le ballot pour du chlorure de calcium en flocons concentré de 80 à 87 % incluant les frais, les palettes, les ballots, la livraison «lift inclus» et la surcharge de carburant;

Résolution 2014-03-49

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'acheter l'abat-poussière de Sel Warwick à 495,00 \$ le ballot pour du chlorure de calcium en flocons concentré de 80 à 87 % On estime que la quantité requise est de 42 ballots d'une tonne chacun, pour un total d'environ 20 790, 00 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Plates-bandes

ATTENDU QUE l'entretien des plates-bandes (planter les fleurs annuelles, trimer les arbustes et les arbres) doit être fait aux endroits suivants : la tour d'observation *La Montagnaise*, garage municipal sur le chemin Auckland, autour des trois panneaux de bienvenue de la Municipalité (route 253, chemin Auckland et route 253 Sud), l'hôtel de ville, le terrain de Bell (chemin Auckland), autour de la salle des Loisirs ainsi que les arbres près de la rivière, la Salle de l'Âge d'Or et au chalet municipal;

ATTENDU QU' un envoi collectif sera fait pour obtenir des offres pour l'entretien des plates-bandes pendant la saison 2014;

Résolution 2014-03-50

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE madame Christiane Maurais sera contactée pour l'entretien des plates-bandes.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer un appel d'offres pour l'entretien des plates-bandes de la saison 2014 par envoi collectif si madame Christiane Maurais décline l'offre.

QU'il y a une possibilité d'un contrat pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. DEVIS POUR GRAVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut obtenir le gravier adéquat et de qualité lorsqu'elle fait l'entretien de ses chemins de terre;

ATTENDU QU' elle détaille exactement le gravier désiré étendre sur ses chemins dans le devis qu'elle fournit aux fournisseurs;

ATTENDU QUE le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

Résolution 2014-03-51

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal approuve le devis qui a été présenté pour la fourniture de granulats concassés.

QUE le devis sera envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

11. PAIEMENT DES COMPTES

11.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 99 816,54 \$ payés depuis le 11 février 2014;

Résolution 2014-03-52

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 99 816,54 \$ payés depuis le 11 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 Comptes à payer

11.2.1 Facture de madame Micheline Robert

ATTENDU QUE madame Micheline Robert est chargée de projet pour la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE madame Micheline Robert a présenté une facture pour des services rendus qui consistent aux demandes de subvention pour MADA et Véloce II ainsi que la démarche Inode,

Résolution 2014-03-53

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal accepte de payer la facture du 30 mars 2014 de madame Micheline Robert pour ses services rendus ainsi que les frais de déplacement au montant de 517,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2.2 **Fondation Cégep de Sherbrooke**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté de participer à la campagne majeure de financement «S'investir pour la relève» de la Fondation Cégep de Sherbrooke à la résolution 2010-02-63;

ATTENDU QUE le montant de 804 \$ (536 hab. x 0,30 \$ x 5 ans = 804 \$) est payable sur cinq ans, pour un montant de 161,10 \$ par année;

ATTENDU QUE les dons constituent une aide précieuse et permettent d'assurer un enseignement de grande qualité à la prochaine génération et perpétuer la réputation qui fait l'orgueil du Cégep de Sherbrooke depuis plus de 40 ans;

Résolution 2014-03-54

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

DE remettre le cinquième versement au montant de 161,10 \$ au Cégep de Sherbrooke pour la **Fondation Cégep Sherbrooke**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2.3 **Services incendie de Saint-Isidore-de-Clifton**

ATTENDU QUE l'entente relative à la fourniture de services pour la protection contre les incendies avec Saint-Isidore-de-Clifton a été signée le 28 août 2008 à Saint-Malo et le 25 septembre 2008 à Saint-Isidore;

ATTENDU QUE cette entente a une durée d'un an rétroactivement au 1^{er} janvier 2008 et qu'elle se renouvellera automatiquement par période successive d'un (1) an;

ATTENDU QUE le paiement pour l'année 2014 est dû;

Résolution 2014-03-55

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer la partie de la quote-part de la Municipalité au montant de 1 558,86 \$ selon l'entente pour la fourniture des services de protection contre les incendies par la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

12.1 Activité-bénéfice annuelle au profit d'organismes oeuvrant auprès des jeunes des huit (8) MRC du district de l'Estrie

ATTENDU QUE l'Équipe de gestion du district de l'Estrie prend une nouvelle orientation pour l'activité annuelle de financement au profit d'organismes oeuvrant auprès des jeunes de nos MRC;

ATTENDU QUE l'Équipe de gestion du district a décidé de remplacer la journée de golf par un souper au crabe qui aura lieu le mardi 27 mai 2014 à Sherbrooke;

Résolution 2014-03-56

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo réservera deux billets au coût de 95 \$ par personne pour le souper au crabe qui aura lieu le mardi 27 mai 2014 à Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie

ATTENDU QU' Inode Estrie est une stratégie régionale pour l'accueil et l'établissement de jeunes dans la région de l'Estrie;

ATTENDU QU' Inode Estrie offre depuis 2010 deux services : l'accompagnement de municipalités dans la réalisation d'actions pour devenir plus attractives auprès d'éventuels nouveaux résidents et la promotion de la région et de ses opportunités d'emplois, de stages et d'établissement en Estrie auprès des étudiants et des jeunes;

ATTENDU QUE sous le thème «L'Estrie, un bouquet d'opportunités», le colloque s'articulera autour de conférences et d'ateliers d'animation permettant de dégager des idées et des pistes de solutions concrètes à mettre en oeuvre pour faire face aux défis démographiques et de l'emploi en Estrie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo en collaboration avec le comité de développement local ont accepté de réaliser le plan d'action 2011 d'accompagnement d'Inode Estrie à la résolution 2011-02-33;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a démontré son intérêt à la résolution 2012-02-43, en approuvant le plan d'action Inode à Saint-Malo de 2011 – 2016;

ATTENDU QUE le colloque réunit des organismes et des ressources pouvant appuyer l'accueil et l'établissement de nouveaux résidents dans notre milieu;

Résolution 2014-03-57

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Maire monsieur Jacques Madore et madame Micheline Robert, chargée de projets participeront au colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie qui se tiendra le vendredi 4 avril 2014 à Bury.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 Financement de la Fondation La Frontalière

ATTENDU QUE la 4^e édition du souper de reconnaissance de la Fondation La Frontalière se tiendra le 12 avril 2014 à la Frontalière à 18 h;

ATTENDU QUE ce souper est une occasion unique pour la Fondation La Frontalière de remercier la générosité des gens et des organismes qui donnent à la Fondation;

Résolution 2014-03-58

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo réservera une table de huit personnes au coût de 500 \$ au souper de reconnaissance de la Fondation La Frontalière qui se tiendra le 12 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.4 Moratoire de taxes

L'équipe JM Champeau remercie le Maire ainsi que les conseiller-ère-s de sa décision concernant la demande de moratoire. Monsieur Bruno Champeau déclare : « Cette décision démontre l'aide et l'intérêt de la Municipalité à faire en sorte que les entreprises du milieu puisse avoir le goût d'investir et de se développer tout en ayant l'appui des élus de la Municipalité. Chaque projet dans la Municipalité contribue à accentuer les retombées économique de notre région immédiate. »

12.5 Remerciement

Monsieur Nick Côté sur le chemin Cyrille-Fauteux remercie la municipalité de Saint-Malo pour son changement de décision sur le déneigement du chemin, suite aux démarches du conseiller Alain Tétrault. Le déneigement fonctionne à merveille et ces décisions font la différence pour les citoyens. Monsieur Côté demande de transmettre une copie de la lettre aux conseillers qui ne sont plus en poste.

13. RAPPORTS :

13.1 Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la rencontre sur la réflexion du développement économique.

13.2 Conseillers

Le conseiller Benoit Roy résume au Conseil municipal la réunion du conseil des maires.

La conseillère Christine Riendeau parle au Conseil municipal du Défi 5/30.

Le conseiller René Morier présente au Conseil municipal :

- le dossier de la patinoire;
- «Les Aventuriers du goût »à la salle des loisirs de Saint-Malo offert par l'organisme *Jeunes pousses* de Waterville.

13.3 Directrice générale

13.3.1 Salle de l'Âge d'Or

ATTENDU QUE le *Repas Pascal* se tiendra mercredi, le 12 avril 2014;

ATTENDU QUE le *Repas Pascal* aura lieu à la salle de l'Âge d'Or qui appartient à la Municipalité;

ATTENDU QUE les responsables de l'organisation du *Repas Pascal* demandent au Conseil de fournir gratuitement la salle de l'Âge d'Or;

Résolution 2014-03-59

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement pour le *Repas Pascal* du 12 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3.2 Challenge Jean-D'Avignon (Raid Jean-D'Avignon)

ATTENDU QUE le Challenge Jean-D'Avignon se tiendra les 18, 19 et 20 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Challenge demande une organisation logistique importante compte tenu du nombre de participants;

CONSIDÉRANT QUE les communications en forêt sont difficiles et n'arrivent pas à répondre aux besoins en cas d'urgence;

ATTENDU QUE Communications Plus a été le fournisseur de services lors de l'installation de l'antenne sur le Mont Hereford;

ATTENDU QUE Communications Plus pourrait donner une autre fréquence afin de couvrir l'événement pour une période de deux semaines;

ATTENDU QUE les quatre municipalités, East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette doivent donner leur approbation aux organisateurs du Challenge afin d'utiliser l'antenne sur une autre fréquence;

Résolution 2014-03-60

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal approuve l'utilisation de l'antenne sur une autre fréquence pendant deux semaines au Mont Hereford pour les communications d'urgence en forêt lors de l'événement Challenge Jean-D'Avignon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3.3 ADMQ

ATTENDU QUE le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 11 au 13 juin 2014 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE les frais de la chambre et les repas ne sont pas inclus dans les frais d'inscription au Congrès;

Résolution 2014-03-61

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer les frais d'inscription de 499 \$ taxes non incluses, incluant les dîners avec allocution, le cocktail dînatoire au Hilton, la soirée protocolaire au Palais Montcalm, toutes les activités d'information (ateliers, cliniques juridiques, tables d'échanges), les conférences, la soirée festive, le cocktail des exposants, l'ensemble des activités du Salon des Partenaires, de même que le cocktail de clôture pour la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès de l'ADMQ qui se déroulera du 11 au 13 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE le kilométrage, le coût de la chambre ainsi que les repas seront remboursés à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3.4 Exemption pour la Collectes la collecte des ordures et la collecte sélective

ATTENDU QUE la maison verte du 17, route 206 n'est plus habitée et l'eau courante est coupée;

ATTENDU QUE selon un ordre de la cour, la maison ne peut pas être habitée pour cinq ans;

ATTENDU QUE le propriétaire monsieur Jean-Philippe Petiot demande au Conseil municipal de ne plus charger la collecte des ordures et la collecte sélective;

ATTENDU QUE à la résolution 2013-04-101, le conseil municipal statue que monsieur Jean-Philippe Petiot devra revenir à chaque

année pour demander de ne pas charger la collecte des ordures ainsi que la collecte sélective en faisant réévaluer son dossier;

Résolution 2014-03-62

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la collecte des ordures et la collecte sélective ne seront pas chargées pour l'année 2014, aussi longtemps que la maison verte du 17, route 206 ne sera pas habitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3.5 Le 150^e anniversaire de la Ville de Coaticook

ATTENDU QUE la Ville de Coaticook fêtera son 150^e anniversaire pendant l'année 2014;

ATTENDU QUE les municipalités ont été demandées de fournir un char allégorique pour la fête du 150^e de la Ville de Coaticook;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo envisage de réaliser un char allégorique pour cette occasion;

Résolution 2014-03-63

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo contacte les citoyens par envoi collectif et que par la suite, madame Micheline Robert, chargée de projet fera le suivi afin de réaliser un char allégorique pour le 150^e anniversaire de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3.6 Assemblée générale des élu-e-s à la MRC de Coaticook

Les élus ont été invités à une assemblée générale qui se tiendra le jeudi 13 mars 2014 au Club de golf de Coaticook (rue Merrill) de 17 h à 21 h. Ce sera l'occasion de présenter les grands dossiers traités à la MRC de Coaticook et aussi d'aborder certains sujets d'intérêt commun pour les 12 municipalités du territoire.

13.3.7 Fête des citoyen-ne-s

La fête des citoyen-ne-s aura lieu le 22 juin 2014.

13.3.8 Société canadienne des postes

La Société canadienne des postes augmentera les prix des timbres d'un montant significatif. La directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé au Conseil municipal s'il veut diminuer les envois postaux. Le Conseil désire continuer à soutenir son bureau de poste afin d'empêcher qu'il soit fermé. Donc, la correspondance habituelle continuera de se faire par la poste.

13.3.9 Fondation Tillotson

Une subvention a été demandée à la Fondation Tillotson afin d'obtenir deux ordinateurs pour la bibliothèque municipale ainsi qu'un ordinateur pour la salle de l'Âge d'Or.

13.3.10 Chargeuse-pelleteuse 1992

La chargeuse-pelleteuse 580 k Case 1992 a été vendue au montant de 10 000 \$.

14. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

15. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière